

**Siège Social : 36000 Châteauroux**

**Adresse : 2 Place des Cigarières**

**Date de convocation : 30 janvier 2025**

---

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Vendredi 14 Février 2025

**L'an deux mil vingt cinq**

**Le 14 février,**

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 37 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (29)**

AUJEAN Bernard, BALSAN Charles-Henri, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DRUI Martial, ELBAZ Xavier, FAUCONNIER Jean-Marie, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PREVOST Michelle, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SECHERESSE Claudette, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, YVERNAULT Philippe.

**Étaient absents (11)**

ALLARD Bernard, DELYS Dominique, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GLOMOT Pascal, LAROCHE Laurent, LEMAIGRE Patrick, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, TUAL Didier.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (8)**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à PERSONNE Jacques  
BRANCHOUX Gilles a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis  
IMBERT Tony a donné pouvoir à DAUZIER Claude  
GOURLAY Philippe a donné pouvoir à LION Michel  
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre  
NAVARRO David a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis  
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston  
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à BALSAN Charles-Henri

**Était excusée (1)**

BAPTISTA DE HORT Carole

**Objet : Approbation des montants attribués relatifs aux fonds de concours**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L5212-26,

Vu la délibération du SDEI du 9 juillet 2024 relative à l'approbation de la convention régissant les fonds de concours versés par le SDEI aux communes de régime urbain de concession au titre de l'année 2024,

Vu la délibération du SDEI du 9 juillet 2024 relative à l'approbation de la répartition par collectivité urbaine des fonds de concours au titre de l'année 2024

Considérant que la convention annuelle relative au versement de fonds de concours entre le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre et chaque commune de régime urbain de concession prévoit l'approbation de la liste définitive des équipements publics susceptibles de bénéficier des fonds de concours.

A ce jour, la liste définitive des équipements publics éligibles et le montant associé sont les suivants:

LE POINCONNET

Prestations	Montant des travaux prévus par la commune	Montant des travaux éligibles prévus par la commune	Pourcentage attribué du FdC	Montant des fonds de concours
Dépose et pose d'un candélabre et LED rte Petit Epot	607,10 €	- €	75,00%	- €
Dépose et pose de candélabres LED Avenue de la Forêt	35 370,00 €	31 952,60 €	25,49%	8 145,78 €
Dépose et pose de candélabres LED rte Petit Epot	24 141,70 €	23 653,50 €	0,00%	- €
	<b>60 118,80 €</b>	<b>55 606,10 €</b>	<b>14,65%</b>	<b>8 145,78 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1er :** D'approuver la liste complémentaire des équipements publics présentés et les montants associés pour la commune présenté ci-dessus, commune de régime urbain de concession au titre de l'année 2024.

**Article 2 :** D'approuver le montant définitif alloué à la commune de régime urbain de concession au titre de l'année 2024.

**Article 3 :** De procéder au versement des sommes éligibles dans le cadre des fonds de concours.

**Article 4 :** La date limite de réception des dossiers des communes pour l'octroi des fonds de concours au titre de l'année 2024 fixée au 31/12/2024 est reportée au 31/03/2025.

**Article 5 :** D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form the name "Michel LION".

Michel LION

Accusé de réception en préfecture  
036-200031987-20250214-02202504-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2025  
Date de réception préfecture : 26/02/2025

